



CCAS D'ODARS

16 allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

Date d'affichage et d'envoi :

DÉLIBÉRATION DU C.C.A.S D'ODARS

L'an deux mil vingt-trois et le 09 mars à 19h00, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale d'Odars, dûment convoquée, s'est réunie en la salle de la Mairie sous la présidence de Patrice ARSEGUEL

PRÉSENTS : Patrice ARSÉGUEL, Florence SIDOBRE, Lydie SCIE, Marie-Ange COUJOU-DELABIE, Catherine MONTCLUS, Andrée BLANC

ABSENTS EXCUSES :

Audrey HERNANDEZ donne procuration à Marie-Ange COUJOU-DELABIE
Timothée SORIANO

ABSENTS :

Yann HAMON

Marie-Ange COUJOU DELABIE a été élue secrétaire.

Nombre de membres : En Exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6

Participation : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 C.C.A.S. :

Avant le début de la séance de débat, Monsieur le Président informe qu'il faut élire un président. Il demande qui est candidat. Mme Marie-Ange Coujou Delabie se porte candidate. La désignation de ce président n'a pas lieu d'intervenir au scrutin secret.

La commission CCAS à l'unanimité désigne Mme Marie-Ange Coujou Delabie comme présidente de la séance de débat.

Monsieur Arséguel présente le compte administratif du CCAS 2022 à la commission CCAS qui l'examine et qui laisse apparaître au 31 décembre 2022 en section de fonctionnement un déficit budgétaire de fonctionnement de -1 623.56 € et un résultat de clôture de 1 210.11 €.

Dépenses : article 6232 (fêtes et cérémonies)	2 723.56 €
article 6561 (secours d'urgence)	400.00 €
Total dépenses	3 123.56 €

Recettes :	
excédent 2021	2 833.67 €
subvention 2022	1 500.00 €
Total recettes	4 333.67 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE**1 210.11 €****M Arséguel après cette présentation quitte la salle.**

La Présidente de séance représente le Compte Administratif 2022 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Ce compte laisse apparaître : en section de fonctionnement un déficit budgétaire de fonctionnement de -1 623.56 € et un résultat de clôture de 1 210.11 €.

Dépenses : article 6232 (fêtes et cérémonies)	2 723.56 €
Article 6561 (secours d'urgence)	400.00 €
Total dépenses	3 123.56 €

Recettes :

Excédent 2021	2 833.67 €
Subvention 2022	1 500.00 €
Total recettes	4 333.67 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE**1 210.11 €**

Elle précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande à la Commission :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2022
- de constater les identités de valeur avec le Compte de Gestion,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser,
- d'arrêter les résultats tels qu'elle vient de les présenter.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, la Commission adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le Président

Patrice Arséguel



Le Maire / Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>